

Arrêté du Maire

N° 2026-144/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise CLIMENT TP - 9 route d'Audincourt - BP 13119 - 25420 VOUEAUCOURT, en date du lundi 16 février 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de raccordement en eau potable et en eau usée pour un bâtiment rue François Briot, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation rue Francois Briot – Travaux CLIMENT TP

Arrêtons,

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite rue Francois Briot, à hauteur du parking des Coupons d'Alsace, selon le plan joint qui restera annexé au présent arrêté, **du mardi 03 mars au jeudi 05 mars 2026 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les véhicules en provenance du giratoire formé par la rue Jean-Baptiste Pertois, la rue du Jura et la rue François Briot seront déviés en direction de la rue du Jura. Les accès aux commerces seront maintenus.

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise CLIMENT TP – 9 route d'Audincourt – BP 13119 – 25420 VOUEAUCOURT chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le mercredi 25 Février 2026

Le Maire
Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : **25/02/2026**

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

